La croissance, l'employabilité et l'inclusion

Les politiques de croissance et d'emploi seront l'un des principaux thèmes de discussion des chefs de gouvernement du G-8 à Birmingham. Les discussions partiront de la prémisse selon laquelle tous les citoyens doivent avoir la possibilité de contribuer à l'élaboration du tissu social de leur société. Le Canada vient en tête de liste des partenaires du G-8 en matière de croissance de l'emploi, avec la création d'environ 1,2 million d'emplois nets depuis octobre 1993.

Sur la voie du Sommet du G-8 à Birmingham, plusieurs événements ont contribué à la réflexion internationale sur l'emploi. Ce sont, entre autres, la réunion des ministres du travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en octobre 1997, le Sommet de l'Union européenne au Luxembourg en novembre 1997, la conférence du G-8 sur l'emploi à Kobe, en novembre 1997, et la conférence du G-8 à Londres sur la croissance, l'employabilité et l'inclusion en février 1998. Avant cela, des réunions ministérielles sur l'emploi ont eu lieu à Lille, en 1996 et à Detroit, en 1994. Étant donné la progression de l'intégration et de l'interdépendance économiques mondiales, ces réunions étaient axées sur les échanges d'information et d'expériences et sur l'établissement d'un consensus concernant les questions communes en matière d'emploi.

Les ministres des finances et de l'emploi du G-8 ont participé à la conférence de Londres en février dernier et sont parvenus à un consensus sur la nécessité d'une saine gestion de l'économie et de mesures efficaces pour favoriser la création d'emplois. Les ministres ont souligné l'importance de l'intégration des politiques économiques et sociales et ont proposé sept principes, appelés les « sept piliers de la sagesse », sur lesquels les dirigeants devraient se pencher à Birmingham. Ces principes sont :

- l'application de saines politiques macroéconomiques;
- l'introduction de réformes structurelles sur les marchés du travail, du capital et des produits;
- la promotion d'un esprit d'entreprise et d'un climat économique propice à la croissance des petites et moyennes entreprises;
- l'amélioration de l'emploi, de l'éducation et de la formation, en particulier chez les jeunes;
- la réforme des régimes de fiscalité et d'avantages sociaux pour accorder des incitatifs afin de promouvoir la croissance économique et l'emploi ainsi que la transition de la sécurité sociale au milieu de travail;
- l'encouragement de l'éducation permanente;
- la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.